



PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DES SOURCES

VILLE DE DANVILLE

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Danville, tenue le **10^e** jour du mois de mars de l'an **2025**, à **19h**, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville.

Présences :

Mairesse :	Mme Martine Satre
Conseiller no 1 :	Mme Chantal Cantin
Conseiller no 2 :	M. Pierre Jr. Grimard
Conseiller no 3 :	M. Richard Lefebvre
Conseiller no 4 :	M. Jean-Guy Laroche
Conseiller no 5 :	M. Daniel Pître
Conseiller no 6 :	M. Gaétan Nadeau

Est aussi présente, Mme Marie-Pier Dupuis, directrice générale et greffière, agissant à titre de secrétaire de la présente séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Martine Satre, mairesse, constate le quorum à **19h00** et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

20250310-01

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Chantal Cantin
Appuyé par Jean-Guy Laroche
Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point suivant :

9.5 Modification à la résolution 20250113-13 - Reddition de compte 2024 – Programme d'aide à la voirie locale – Volet redressement et accélération - Rue Water

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

20250310-01 **2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

4 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

20250310-02 **4.1 Séance ordinaire du 10 février 2025**

5 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

20250310-03 **5.1 Adoption de la liste des comptes à payer et des chèques émis au 10 mars 2025**

20250310-04 **5.2 Autorisation de vente pour défaut de paiement de taxes et désignation d'un représentant**

20250310-05 **5.3 Rémunération payable lors des élections – Adoption**

5.4 Dépôt du rapport sur la gestion contractuelle 2024

6 LÉGISLATION

7 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES

20250310-06 7.1 Embauche au service de la vitalité du territoire et des loisirs
- Direction de la vitalité du territoire et des loisirs

20250310-07 7.2 Embauche au service des travaux publics - Opérateur-journalier

PÉRIODE DE QUESTIONS

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9. TRAVAUX PUBLICS

20250310-08 9.1 Décompte progressif numéro 11 - Travaux d'infrastructures 2023

20250310-09 9.2 Octroi de contrat - Étude écologique lot #4 835 562

20250310-10 9.3 Décompte progressif numéro 3 - Travaux de réfection de l'égout pluvial rue du Carmel

20250310-11 9.4 Décompte progressif numéro 6 - Construction du garage municipal

20250310-12 9.5 Modification à la résolution 20250113-13 - Reddition de compte 2024 – Programme d'aide à la voirie locale – Volet redressement et accélération - Rue Water

10. HYGIÈNE DU MILIEU

20250310-13 10.1 Octroi de contrat - Relevé sanitaire 2025

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

11.1 Rapport - Émission des permis pour le mois de février 2025

12. LOISIRS ET CULTURE

20250310-14 12.1 Conseil Sport Loisir de l'Estrie - Entente pour la coordination du projet Circonflexe

20250310-15 12.2 Conseil Sport Loisir de l'Estrie - Entente de partenariat pour l'opération d'un point de service Circonflexe

20250310-16 12.3 Proclamation du 26 mars comme Journée nationale des cuisines collectives

13. DEMANDES D'APPUI ET SUBVENTION

20250310-17 13.1 Demande d'appui financier - École secondaire l'Escale - Gala Méritas 2025

20250310-18 13.2 Demande d'appui financier - Danville en transition - Festivités printanières 2025

20250310-19 13.3 Demande d'appui financier - Grande Foire Minéralogique de Val-des-Sources 2025

20250310-20 13.4 Demande d'appui financier - Club de skis de fond et raquettes Val-des-Sources

20250310-21 13.5 Demande d'appui - Artère de Danville

14. VARIA

15. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

- 15.1 Liste de correspondance
- 16. ÉVÉNEMENTS À VENIR
- PÉRIODE DE QUESTIONS
- 20250310-22 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

3 INFORMATIONS ET COMITÉS - MAIRESSE ET CONSEILLERS

La mairesse transmet diverses informations aux membres du conseil.

Les membres du conseil font rapport des différents comités et des dossiers auxquels ils ont travaillé.

4 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

20250310-02 4.1 Séance ordinaire du 10 février 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du **10 février 2025** et qu'ils renoncent à la lecture publique du procès-verbal;

Il est proposé par Daniel Pitre
Appuyé par Richard Lefebvre
Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du **10 février 2025** soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

5 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

20250310-03 5.1 Adoption de la liste des comptes à payer et des chèques émis au 10 mars 2025

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer ainsi que la liste des chèques émis ont été transmises aux membres du conseil;

Ville de Danville
DÉPENSES
FÉVRIER 2025

DÉPENSES TOTALES	710 814,48 \$
Rémunération régulière net	79 152,19 \$
Rémunération net élus	8 657,54 \$
Rémunération net incendie	12 313,91 \$
Paiements émis au 2025-03-06	150 684,50 \$
Liste des comptes à payer au 2025-03-10	460 006,34 \$

Il est proposé par Pierre Grimard
Appuyé par Gaétan Nadeau
Et unanimement résolu par les conseillers présents

D'approuver la liste des dépenses totales telles que soumises au montant de **710 814,48 \$** comprenant des comptes à payer au montant de **460 006,34 \$** et d'autoriser le paiement des comptes, par la mairesse ou à défaut, la personne désignée et la directrice générale.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Danville dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

20250310-04

5.2 Autorisation de vente pour défaut de paiement de taxes et désignation d'un représentant

CONSIDÉRANT la transmission d'un dernier avis, par courrier recommandé, aux propriétaires ayant des taxes dues pour les années antérieures à 2025;

CONSIDÉRANT QUE la procédure prescrite par la loi, pour procéder à la vente des immeubles vendus pour défaut de paiement de taxes, exige du conseil municipal une résolution en autorisant la vente par la MRC des Sources en indiquant les renseignements suivants :

- les noms et qualités de toutes les personnes endettées pour les taxes municipales ou scolaires;
- la désignation de tout immeuble assujetti au paiement des taxes municipales;
- la somme totale des taxes qui affectent ces immeubles, pour des fins municipales;

CONSIDÉRANT QUE des propriétaires sont touchés par cette procédure, à savoir :

# Matricule	# Lot	Taxes municipales au 2025-06-12	Taxes scolaires au 2025-06-12	Total
9071-19-4092	4 079 382	1 410,87 \$	- \$	1 410,87 \$
9469-27-6772	4 078 360	2 695,20 \$	38,94 \$	2 734,14 \$
8579-58-9904	4 079 058	9 341,02 \$	276,11 \$	9 617,13 \$
9469-67-0673	3 172 574	2 464,06 \$	- \$	2 464,06 \$
8777-60-1288	4 077 802	2 878,50 \$	- \$	2 878,50 \$
8672-39-8755	4 079 070	1 586,37 \$	8,84 \$	1 595,21 \$
8875-03-5125	4 077 892	9 339,96 \$	665,93 \$	10 005,89 \$
8767-78-3014	4 835 499	3 399,55 \$	137,35 \$	3 536,90 \$
9373-26-4931	4 078 302	6 511,42 \$	312,56 \$	6 823,98 \$
TOTAL				50 184,61 \$

Il est proposé par Chantal Cantin
Appuyé par Daniel Pitre
Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Danville autorise la vente pour défaut de paiement de taxes pour les propriétés ci-dessus mentionnées et que les dossiers soient transmis à la MRC des Sources;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Danville désigne Madame Nathalie Patenaude à agir comme représentante de la Ville pour enchérir sur les immeubles ci-dessus mentionnés lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le jeudi 12 juin 2025.

ADOPTÉE

20250310-05 5.3 Rémunération payable lors des élections – Adoption

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de fixer la rémunération du personnel électoral qui agira dans le cadre des élections de novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la période de mise en candidature se déroulera du 19 septembre au 3 octobre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le jour de vote par anticipation sera le 26 octobre 2025 de 12 h à 20 h;

CONSIDÉRANT QUE le jour du scrutin sera le 2 novembre 2025 de 10 h à 20 h;

**Il est proposé par Chantal Cantin
Appuyé par Richard Lefebvre
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

D'entériner le calendrier des journées de vote tel que détaillé à la présente résolution;

D'adopter le tarif de rémunération pour le personnel électoral de la Ville de Danville tel que joint en annexe 1 de la présente résolution pour en faire partie intégrante;

D'autoriser la trésorière à payer, sur recommandation de la présidente d'élection et/ou de la secrétaire d'élection, les personnes qui auront travaillé, selon le présent tarif.

ADOPTÉE

ANNEXE 1

**RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL
ÉLECTIONS GÉNÉRALES MUNICIPALES DU 2 NOVEMBRE 2025**

- 1.** Tout membre du personnel électoral de la ville de Danville a le droit de recevoir une rémunération et/ou une allocation de dépenses pour les fonctions qu'il exerce.
- 2.** Cette rémunération et cette allocation de dépenses s'appliquent à l'élection prévue en 2025.
- 3.** Dans le cas d'un employé de la Ville, le présent tarif ne s'applique que pour le travail exécuté en dehors des heures de travail. Peu importe le nombre de fonctions occupées, le président d'élection, le secrétaire d'élection et les adjoints au président d'élection reçoivent le tarif applicable à leur fonction principale.
- 4.** Le tarif inclut les repas et les frais de déplacement, à moins qu'il ne soit mentionné autrement.

RÉMUNÉRATIONS PAYABLES

Président d'élection

- 5.** Pour l'ensemble de ses fonctions, le président d'élection reçoit un montant forfaitaire de 11 000 \$ lorsque la fonction est occupée par le greffier ou l'assistant greffier et de 26 000 \$, taxes incluses, lorsque la fonction est occupée par un professionnel contractuel.

Secrétaire d'élection

6. Pour l'ensemble de ses fonctions, le secrétaire d'élection reçoit un montant forfaitaire de 8 200 \$.

Trésorier

7. Pour l'ensemble des fonctions qu'il exerce dans le cadre de l'application du chapitre XIII de la L.E.R.M., le trésorier a droit à la rémunération suivante, laquelle rémunération globale doit être inférieure à 10 000 \$:

- a.** 76 \$ pour chaque rapport de dépenses électorales d'un candidat indépendant autorisé plus 1% des dépenses électorales déclarées au rapport ;
- b.** pour le rapport de dépenses électorales d'un parti autorisé: 29 \$ par candidat du parti lors de l'élection plus 1% des dépenses électorales déclarées au rapport ;
- c.** 48 \$ pour chaque rapport financier d'un candidat indépendant autorisé ou d'un parti autorisé ;
- d.** pour l'ensemble des autres fonctions qu'il exerce à l'occasion d'une élection, une rémunération égale au produit de la multiplication par le nombre de candidats à cette élection, du montant suivant :

28 \$ pour chaque candidat indépendant autorisé et pour chaque candidat d'un parti autorisé;

Commission de révision de la liste électorale

8. Les membres de la commission de révision de la liste électorale ont droit à une rémunération horaire de 32,50 \$.

Responsable de salle

11. Le responsable de salle a droit à une rémunération horaire de 23,63 \$.

Scrutateur

12. Les scrutateurs ont droit à une rémunération horaire de 28,35 \$.

Ce taux horaire est également applicable pour l'ensemble des fonctions effectuées par le personnel électoral dans le cadre du vote itinérant.

Secrétaire de bureau de vote

13. Les secrétaires de bureau de vote ont droit à une rémunération horaire de 26,78 \$.

Ce taux horaire est également applicable pour l'ensemble des fonctions effectuées par le personnel électoral dans le cadre du vote itinérant.

Préposé à l'information et au maintien de l'ordre et constable spécial

14. Le préposé à l'information et au maintien de l'ordre a droit à une rémunération horaire de 23,63 \$.

Préposé à l'accueil

15. Le préposé à l'accueil a droit à une rémunération horaire de 23,63 \$.

Table de vérification

16. Le président, les membres et les substituts de la table de vérification ont droit à une rémunération horaire de 23,63 \$.

AUTRES DISPOSITIONS

Allocation de dépense automobile

17. Lorsqu'autorisée par le président d'élection, l'allocation de dépense automobile est de 0,70 \$ /kilomètre pour un véhicule à essence et de 0,35 \$/kilomètre pour un véhicule électrique.

Allocation de repas et frais de représentation

20. Lorsqu'autorisée par le président d'élection, une allocation raisonnable de repas, incluant les taxes et pourboires, est payable.

Rémunération minimale

21. Toute rémunération qui, en fonction des heures réellement travaillées, serait inférieure aux taux minimums prescrits par le Règlement du MAMH sera ajustée en conséquence.

5.4 Dépôt du rapport sur la gestion contractuelle 2024

Conformément à l'article 573.3.1.2. L.C.V., la directrice générale dépose le rapport sur l'application du règlement de la gestion contractuelle pour l'année 2024 aux membres du conseil.

6 LÉGISLATION

Aucun dossier

7 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES

20250310-06 7.1 Embauche au service de la vitalité du territoire et des loisirs - Direction de la vitalité du territoire et des loisirs

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de ressources humaines;

**Il est proposé par Richard Lefebvre
Appuyé par Jean-Guy Laroche
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE la Ville de Danville confirme l'embauche de Monsieur Dominic Provost à titre directeur de la vitalité du territoire et des loisirs;

QUE Monsieur Provost débute à l'échelon 4 de l'échelle salariale en vigueur et que cet échelon soit révisé à la suite de sa période de probation comme prévu à la convention des cadres;

QUE Monsieur Provost ait accès aux assurances collectives ainsi qu'au REER de la Ville de Danville après trois mois de service continu;

QU'un contrat annexe a été conclu entre la Ville de Danville et Monsieur Dominic Provost afin de préciser les conditions de son embauche, et que la directrice générale ainsi que la mairesse sont autorisées à le signer.

ADOPTÉE

20250310-07 7.2 Embauche au service des travaux publics - Opérateur-journalier

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des travaux publics;

Il est proposé par Gaétan Nadeau
Appuyé par Chantal Cantin
Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE la Ville de Danville confirme l'embauche de Monsieur Yannick Boucher à titre d'opérateur-journalier au service des travaux publics;

QUE Monsieur Yanick Boucher débute à l'échelon 3 de l'échelle salariale en vigueur dans la convention collective du syndicat des employés de la Ville de Danville.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Nicolas Paquin	Évaluation municipale – Dépôt d'une lettre au conseil
Claire Boivin	Appui - Artère de Danville
Hugo Beaulieu	Historique de son commerce
Dimitri Tisluck	Journée porte ouverte – Garage municipal Piste cyclable

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier

9. TRAVAUX PUBLICS

20250310-08 9.1 Décompte progressif numéro 11 - Travaux d'infrastructures 2023

CONSIDÉRANT la recommandation du bureau d'ingénierie, Les Services EXP Inc., mandaté pour la surveillance des travaux d'infrastructures 2023 ;

Il est proposé par Jean-Guy Laroche
Appuyé par Chantal Cantin
Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE la Ville de Danville procède à un onzième paiement de **213 889,64 \$** à l'entrepreneur en charge des travaux Excavations Tourigny inc.;

QUE ces travaux soient financés par le règlement d'emprunt 2023-06.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Danville dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

20250310-09 9.2 Octroi de contrat - Étude écologique lot #4 835 562

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a effectué une demande de prix pour la réalisation d'une étude écologique à l'endroit de la propriété correspondant au lot # 4 835 562 situé sur la rue Water à Danville ;

Il est proposé par Gaétan Nadeau
Appuyé par Daniel Pitre
Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE la Ville de Danville octroie le contrat à l'entreprise Terrapex au montant de **7 950,00 \$** plus les taxes applicables;

QUE ce contrat soit financé à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Danville dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

20250310-10 9.3 Décompte progressif numéro 3 - Travaux de réfection de l'égout pluvial rue du Carmel

CONSIDÉRANT la recommandation du bureau d'ingénierie, Les Services EXP inc., mandaté pour la surveillance des travaux de réfection de l'égout pluvial rue du Carmel;

Il est proposé par Pierre Grimard
Appuyé par Chantal Cantin
Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE la Ville de Danville procède à un troisième paiement de **35 401,09 \$** à l'entrepreneur en charge des travaux Cité Construction TM inc.;

QUE ces travaux soient financés par le règlement d'emprunt 2022-09 décrétant les travaux d'urgence pour la réfection de l'égout pluvial de la rue du Carmel.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Danville dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

20250310-11 9.4 Décompte progressif numéro 6 - Construction du garage municipal

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Lemay Côté Architectes inc. mandaté pour la surveillance des travaux de construction du garage municipal;

Il est proposé par Daniel Pitre
Appuyé par Jean-Guy Laroche
Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE la Ville de Danville procède à un sixième paiement de **360 509,94 \$** à l'entrepreneur en charge des travaux Abriart inc.;

QUE ces travaux soient financés par le règlement d'emprunt 2024-06.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Danville dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

20250310-12 9.5 Modification à la résolution 20250113-13 - Reddition de compte 2024 – Programme d'aide à la voirie locale – Volet redressement et accélération - Rue Water

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a déjà entériné la résolution 20250113-13 relative à la reddition de compte des travaux admissibles au volet redressement et accélération du Programme d'aide à la voirie locale, mais qu'il y a lieu de la modifier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Dossier VQJ98276-V1 - rue Water;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés du 13 mai 2024 au 30 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire;

Il est proposé par Richard Lefebvre
Appuyé par Gaétan Nadeau
Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles au montant de **1 073 454,37 \$** selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

10. HYGIÈNE DU MILIEU

20250310-13 10.1 Octroi de contrat - Relevé sanitaire 2025

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a procédé à une demande de prix pour effectuer le relevé des installations sanitaires sur son territoire pour l'année 2025-2026;

Il est proposé par Chantal Cantin
Appuyé par Richard Lefebvre
Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE la Ville de Danville accepte l'offre de service de relevé sanitaire de cent (100) installations pour l'année 2025-2026 soumise par l'entreprise Copernic au montant de **25 553,83 \$** plus les taxes applicables;

QUE ces services soient financés à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Danville dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

11.1 Rapport - Émission des permis pour le mois de février 2025

Le rapport d'émission des permis émis pour le mois de février 2025 est déposé aux membres du conseil.

12. LOISIRS ET CULTURE

20250310-14 12.1 Conseil Sport Loisir de l'Estrie - Entente pour la coordination du projet Circonflexe

CONSIDÉRANT QUE le CSLE a reçu le mandat du ministère de l'Éducation du Québec de mettre sur pied le projet circonflexe – Prêt pour bouger (ci-après désigné « circonflexe ») afin de développer un réseau collectif de prêt d'équipements sportifs, récréatifs et adaptés ;

CONSIDÉRANT QUE le CSLE est responsable du déploiement sur le territoire de l'Estrie et de la réalisation d'actions liées au développement et à la coordination du projet circonflexe ;

CONSIDÉRANT QUE La Ville de Danville souhaite prendre part au projet circonflexe et participer à son déploiement dans sa région ;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent prévoir les responsabilités de chacun, par la conclusion d’une entente ;

Il est proposé par Pierre Grimard
Appuyé par Richard Lefebvre
Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE le conseil de la Ville de Danville approuve l'entente pour la coordination du projet Circonflexe selon les modalités qui y sont définies;

QUE le conseil municipal de la Ville de Danville autorise Madame Marie-Pier Dupuis, directrice générale, à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Danville.

ADOPTÉE

20250310-15 12.2 Conseil Sport Loisir de l'Estrie - Entente de partenariat pour l'opération d'un point de service Circonflexe

CONSIDÉRANT QUE le CSLE a reçu le mandat du ministère de l’Éducation du Québec de mettre sur pied le projet circonflexe – Prêt pour bouger (ci-après désigné « circonflexe ») afin de développer un réseau collectif de prêt d’équipements sportifs, récréatifs et adaptés ;

CONSIDÉRANT QUE le CSLE est responsable du déploiement sur le territoire de l’Estrie et de la réalisation d’actions liées au développement et à la coordination du projet circonflexe ;

CONSIDÉRANT QUE La Ville de Danville souhaite prendre part au projet circonflexe et participer à son déploiement dans sa région ;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent prévoir les responsabilités de chacun, par la conclusion d'une entente ;

Il est proposé par Gaétan Nadeau
Appuyé par Richard Lefebvre
Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Danville approuve l'entente de partenariat pour l’opération d’un point de service Circonflexe selon les modalités qui y sont définies;

QUE le conseil municipal de la Ville de Danville autorise Madame Marie-Pier Dupuis, directrice générale, à signer ladite l’entente pour et au nom de la Vile de Danville.

ADOPTÉE

20250310-16 12.3 Proclamation du 26 mars comme Journée nationale des cuisines collectives

CONSIDÉRANT QUE les cuisines collectives favorisent une meilleure qualité de vie pour les personnes;

CONSIDÉRANT QUE les cuisines collectives œuvrent pour une meilleure alimentation et sont une initiative visant le mieux-être des citoyennes et citoyens et des collectivités;

CONSIDÉRANT QUE les cuisines collectives luttent contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et adhèrent à la déclaration des droits humains en mettant de l'avant le droit d'accès à un approvisionnement alimentaire suffisant et nutritif, à

coût raisonnable et acceptable, et à un pouvoir d'achat adéquat en tout temps et en toute dignité;

CONSIDÉRANT QUE les cuisines collectives travaillent pour la reconnaissance du droit à l'alimentation;

Il est proposé par Chantal Cantin
Appuyé par Daniel Pitre
Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Danville proclame le 26 mars Journée nationale des cuisines collectives (JNCC);

QUE la Ville de Danville encouragera, tout au long de l'année, les gens à prendre conscience que l'alimentation est un droit humain.

ADOPTÉE

13. DEMANDES D'APPUI ET SUBVENTION

20250310-17 13.1 Demande d'appui financier - École secondaire l'Escale - Gala Méritas 2025

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a reçu une demande d'appui financier de la part de l'école secondaire l'Escale de Val-des-Sources pour la remise d'un prix dans le cadre du Gala Méritas pour l'année scolaire 2024-2025;

Il est proposé par Richard Lefebvre
Appuyé par Chantal Cantin
Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Danville autorise l'appui financier à l'École secondaire l'Escale pour un montant de **200,00 \$**;

QUE cet appui financier soit financé à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Danville dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, Trésorière

20250310-18 13.2 Demande d'appui financier - Danville en transition - Festivités printanières 2025

CONSIDÉRANT QUE les deux premières éditions des *Festivités printanières* ont connu un franc succès au sein de la population de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT QUE la première édition des *Festivités printanières* a reçu une motion de félicitations et remerciements de la part du conseil de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT QUE le projet représente une réelle coordination de toutes les municipalités du territoire, d'un organisme et de la MRC pour une première fois;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Danville en Transition désire renouveler son implication pour une édition 2025;

CONSIDÉRANT QUE le projet des *Festivités printanières* présenté par l'organisme Danville en Transition, répond aux orientations de la *Planification stratégique de la Ville de Danville 2022-2025*, qui est d'accroître le sentiment d'appartenance et favoriser l'engagement des citoyens dans la communauté;

CONSIDÉRANT QUE le projet est toujours en concordance avec l'axe de vitalisation de la MRC des Sources :

Milieu de vie inclusif, dynamique et favorisant la persévérance scolaire et ses priorités :

- Animation de la communauté locale;
- Susciter l'implication des citoyens, incluant les jeunes et les personnes âgées.

Il est proposé par Daniel Pitre
Appuyé par Gaétan Nadeau
Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE la Ville de Danville appuie le projet *Festivités printanières* édition 2025, présenté par l'organisme Danville en Transition, pour toutes demandes de contribution financière à d'autres partenaires;

QUE la Ville de Danville appuie financièrement l'organisme Danville en Transition pour une somme de **300.00\$** afin de couvrir une partie des frais en lien avec les ateliers et/ou conférences présentés;

QUE la Ville de Danville facture à l'organisme Danville en Transition toutes les factures qu'elle recevra en lien avec le projet, et ce, sans intérêts;

QUE la Ville de Danville assurera la diffusion de la programmation des Festivités printanières 2025 sur son territoire;

QUE la Ville de Danville fournira gratuitement une salle pour les ateliers et/ou conférences présentés sur son territoire dans le cadre du projet;

QUE cet appui financier soit financé à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Danville dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

20250310-19 13.3 Demande d'appui financier - Grande Foire Minéralogique de Val-des-Sources 2025

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a reçu une demande d'appui financier de la part de la Foire minéralogie d'Asbestos pour la tenue de la Grande Foire Minéralogique de Val-des-Sources 2025;

Il est proposé par Daniel Pitre
Appuyé par Chantal Cantin
Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Danville autorise l'appui financier à la Foire minéralogique d'Asbestos pour un montant de **200,00 \$**;

QUE cet appui financier soit financé à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Danville dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

20250310-20

13.4 Demande d'appui financier - Club de skis de fond et raquettes Val-des-Sources

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a reçu une demande d'appui financier de la part du Club de skis de fond et raquettes Val-des-Sources pour l'aménagement et l'entretien des sentiers de skis de fond pour la saison 2025;

Il est proposé par Jean-Guy Laroche
Appuyé par Pierre Grimard
Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Danville autorise l'appui financier au Club de skis de fond et raquettes Val-des-Sources pour un montant de **200,00 \$**;

QUE cet appui financier soit financé à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Danville dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

20250310-21

13.5 Demande d'appui - Artère de Danville

CONSIDÉRANT QUE L'Artère de Danville est un organisme à but non lucratif dont la mission est de favoriser une communauté résiliente par une offre alimentaire saine, un soutien à l'économie locale, un appui au développement durable et une implication citoyenne engagée pour renforcer les liens sociaux et le sentiment d'appartenance à Danville ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme souhaite acquérir un bâtiment au cœur de Danville afin d'y établir une épicerie élargissant l'offre d'aliments sains et appropriés à la population locale ;

CONSIDÉRANT QUE L'Artère de Danville sollicite le soutien officiel de la Ville de Danville sous forme d'une lettre d'appui dans le cadre de ses démarches pour l'obtention de subventions et autres options de financement, notamment par le biais du Fonds régions et ruralité (FRR), volet commerce de proximité ;

CONSIDÉRANT QUE la présence d'une telle initiative contribuerait positivement au dynamisme économique local et à l'accessibilité à une alimentation saine pour les citoyens de Danville;

Il est proposé par Daniel Pitre
Appuyé par Richard Lefebvre
Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE la Ville de Danville soutienne officiellement L'Artère de Danville dans ses démarches en lui transmettant cette résolution faisant office de lettre d'appui pour ses demandes de subventions et autres options de financement.

ADOPTÉE

14. VARIA

15. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

15.1 Liste de correspondance

Date	Émetteur	Destinataire	Sujet
2025-02-10	Sylvie Pion, Directrice de l'information, CJAN FM99,3	Direction générale	Mme Sylvie Pion nous fait part du fait que la situation vécue par les médias traditionnels est difficile et nous transmet une lettre émise par leur agence de publicité nationale, MPVradio inc., plaidant pour que les gouvernements provincial et fédéral privilégient l’investissement publicitaire dans les médias locaux plutôt que sur les plateformes numériques américaines tel que Facebook, afin de soutenir l’économie locale, préserver l’information régionale et anticiper les impacts d’une éventuelle crise économique liée aux tensions commerciales.
2025-02-20	Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales	Tous les maires et mairesses du Québec	Les États-Unis annonçant des tarifs de 25 % sur les produits canadiens, le gouvernement québécois appelle à soutenir l’achat local, notamment via les contrats municipaux.
2025-02-24	Michel Lecours, citoyen de Danville	Service de l'urbanisme et membres du conseil	Monsieur Lecours effectue une demande de modification du zonage à l'emplacement de sa propriété en lien avec le nouveau règlement de zonage 2025-05. Il demande que toute sa propriété soit en zone AF-5 et hors périmètre urbain.
2025-02-24	A.D.S. Elementary School	Ville de Danville	Remerciement pour la contribution de la Ville au projet "Buddy Bench".
2025-03-10	Nicolas F. Paquin, propriétaire Art Authentique	Tous les élus	M. Paquin mentionne dans sa lettre que la hausse de l’évaluation foncière à Danville crée une iniquité entre ceux qui entretiennent leur propriété et paient plus de taxes et les propriétés négligées qui voient leur charge fiscale stagner ou baisser. En faisant état de l’inoccupation des commerces, M. Paquin mentionne également que la Ville doit agir avec des mesures équitables pour les commerçants, un plan d'attractivité et des obligations

			d’entretien pour les propriétaires négligents.
--	--	--	--

16. ÉVÉNEMENTS À VENIR

Aucun événement

PÉRIODE DE QUESTIONS

Camille Tremblay	Comité Ressources humaines
Hugo Beaulieu	Lecture d'un message concernant son commerce
Dimitri Tisluck	Clocher – heure d'été Rue Crown à sens unique
Claire Boivin	Rue Crown

20250310-22

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Chantal Cantin

QUE la présente séance soit levée à 19h37

ADOPTÉE

Martine Satre
Mairesse

Marie-Pier Dupuis
Directrice générale et greffière

Je, Martine Satre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 53 de la Loi sur les cités et villes.

Martine Satre
Mairesse